

PLAN DES HAUTEURS
Bannay

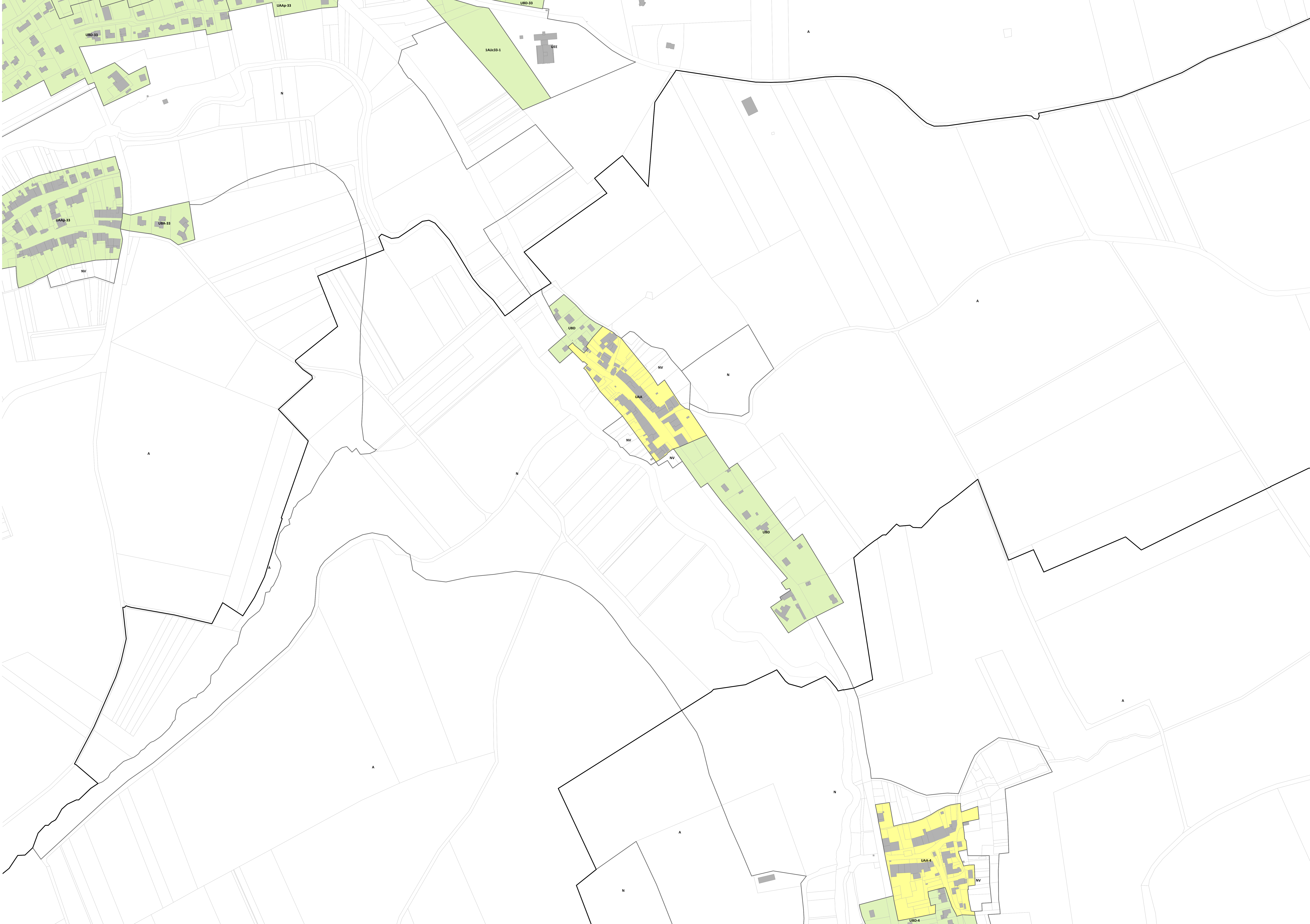
Document graphique : BAN1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/2020	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houe et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BOLLAY	Approbation du PLUI	DCM	
	Modification simplifiée 1	DCM	

AGUR
AGENCE D'URBANISME
PROCOOPÉRIE ET NOUVEAU

- Commune
- Zone réglemtnaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Berviller-en-Moselle

Document graphique : BER1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/2020	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Dornhous 57 220 BOLLAY	Approbation du PLUI	DCM	
	Modification simplifiée 1	DCM	

AGUR
AGENCE D'URBANISME
projet d'urbanisme et de territoire

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcelle
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture :
- 7 m/R+1+combles
 - 9 m/R+1+combles
 - 10 m/R+2+combles
 - 13 m/R+3+combles
 - 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



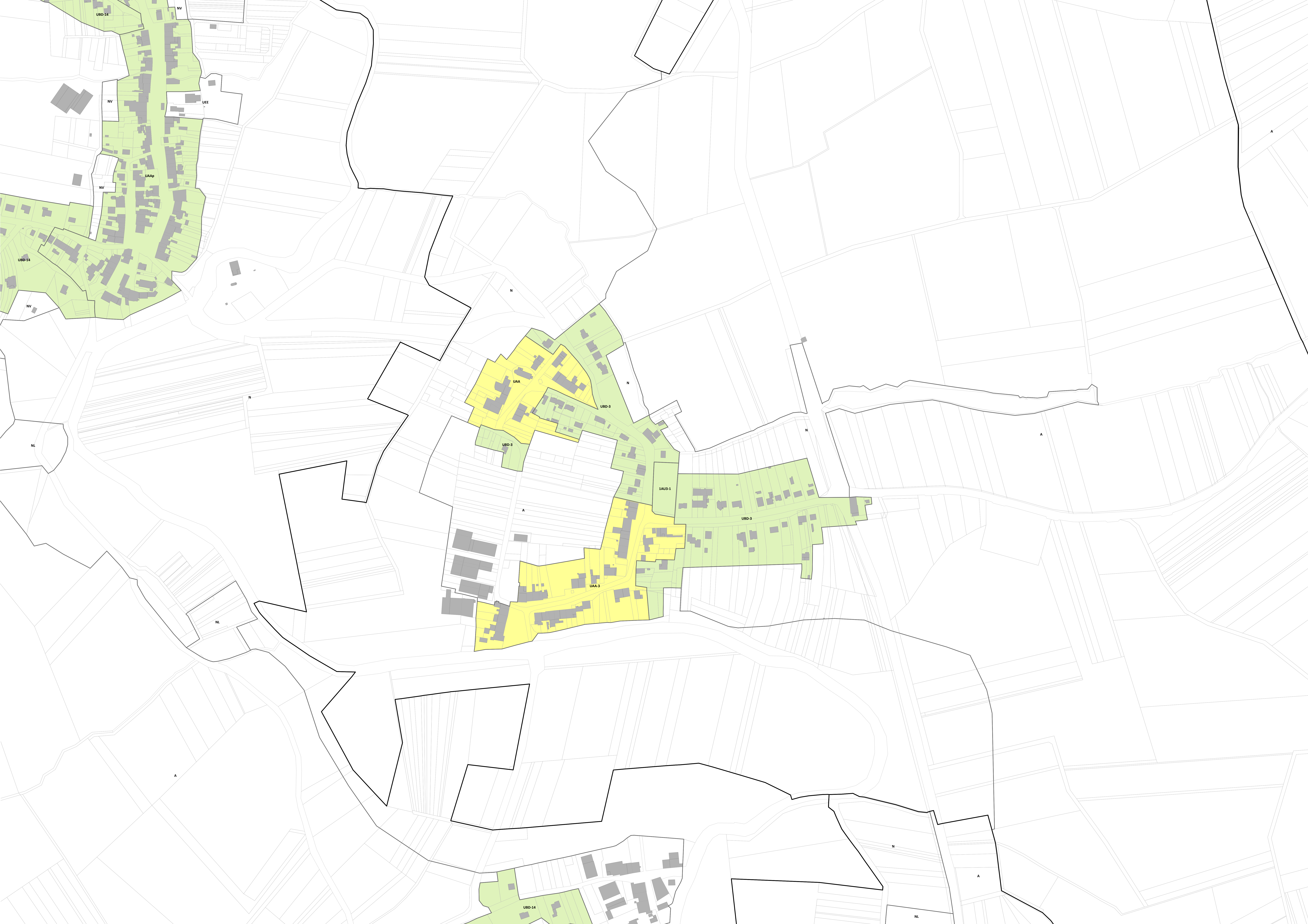
PLAN DES HAUTEURS
Bettange

Document graphique : BET1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/02/2024	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Sereusius 57 220 BOLLAY	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2025

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Bionville-sur-Nied

Document graphique : BIO1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
	10/02/2024	12/12/2024		
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Sereusius 57 220 BOLLAY	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024	
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2025	

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
PROCESSEURS ET MOULTE

- Commune
- Zone réglementaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Bionville-sur-Nied

Document graphique : BIO2

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 57 220 BICHLAY	10/2/2024	Approbation du PLUI	DCM 12/12/2024
		Modification simplifiée 1	DCM 24/02/2025

AGUR
AGENCE D'URBANISME
PROCOUDERONNE ET MOSELE

- Commune
- Zone réglementaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture :
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Boulay-Moselle

Document graphique : BOU1

Echelle: 1:2 000

Édition du document		Date de référence		Procédure en cours	
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 29A rue de Sarrusius 57 220 BOULAY	10/02/2006	Approbation du PLUI	DCM	12/02/2024	
		Modification simplifiée 1	DCM	26/02/2026	

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
proconcepteurs de l'habitat

- Commeune
- Zone réglemantaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellelaire
- Hauteurs maxlmales terrain naturel à l'égout de toiture :
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au réglemant écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Boulay-Moselle

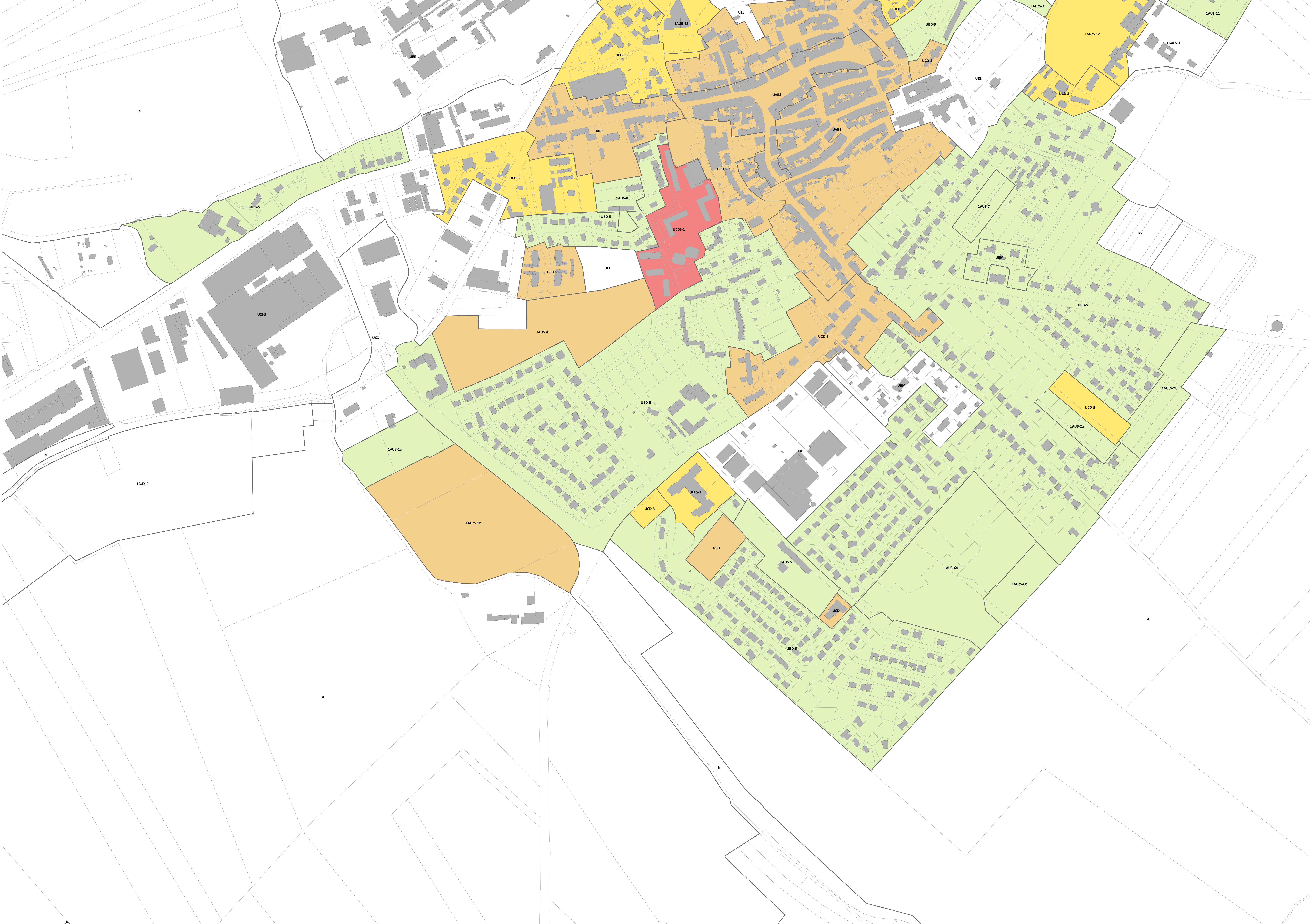
Document graphique : BOU2

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Sarmouais 57 220 BOULAY	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024	
	Modification simplifiée 1	DCM	26/02/2026	

AGUR
AGENCE D'URBANISME
PROCESSEURS DE NOUVEAU

- Comme
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcelle
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
- 7 m/R+1+combles
 - 9 m/R+1+combles
 - 10 m/R+2+combles
 - 13 m/R+3+combles
 - 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Boulay-Moselle

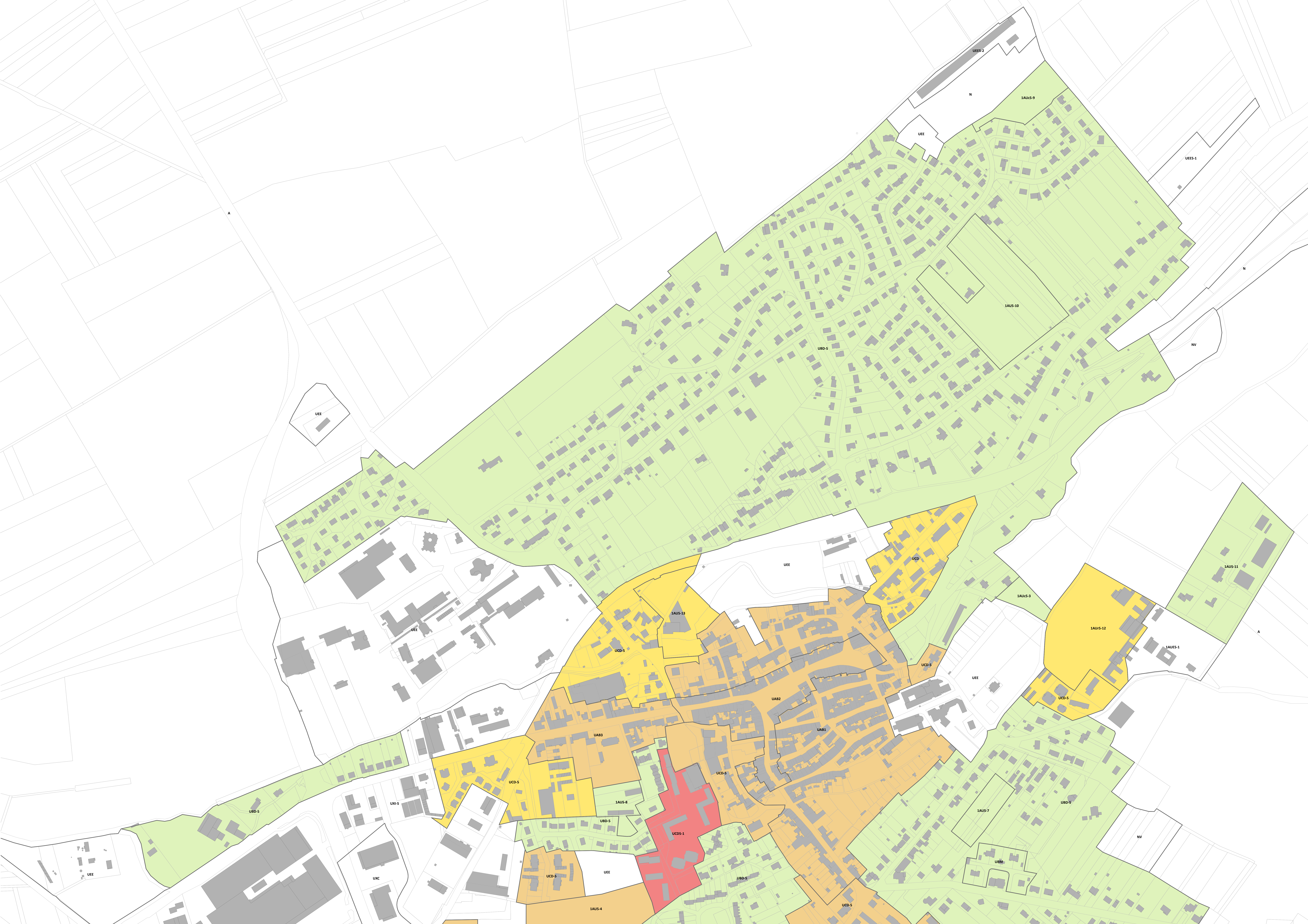
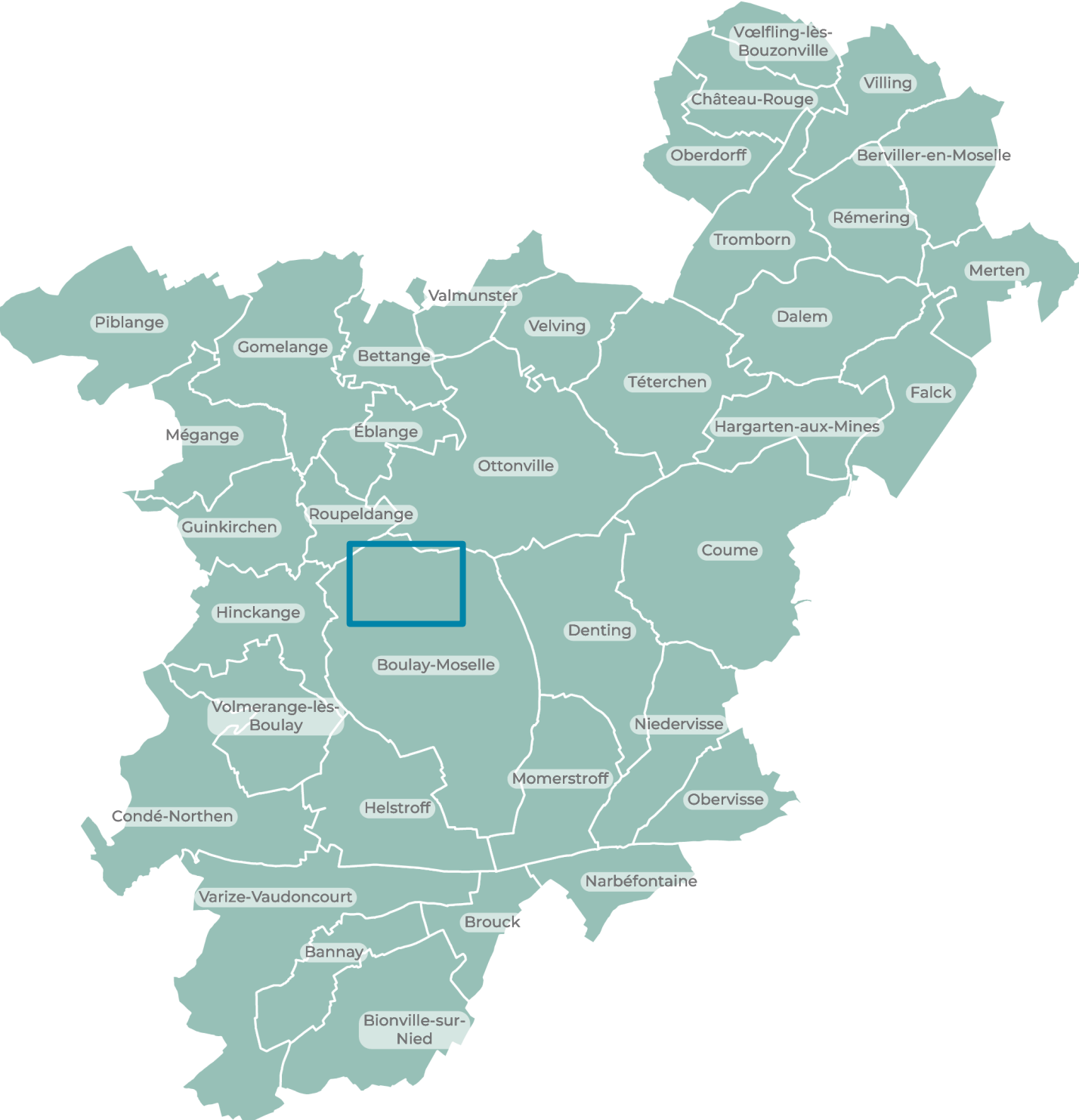
Document graphique : BOU3

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houe et du Pays Boulageois 298 rue de Sereusius 57 220 BOULAY	Modification simplifiée 1	DCM	26/02/2026	

AGUR
AGENCE D'URBANISME
projeturbanisme@moselle.fr

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Boulay-Moselle

Document graphique : BOU4

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/02/2016	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 57 220 BOULAY	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2026

AGUR
AGENCE D'URBANISME
PROCESSEURS DE MOSELLE

- Commune
- Zone réglemtnaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Brouck

Document graphique : BRO1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BICULUY	10/20206	Approbation du PLUI DCM	12/12/2024
		Modification simplifiée 1 DCM	24/02/2026

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
PROCOUDERONNE ET HOSLEUT

- Commune
- Zone réglementaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Château-Rouge

Document graphique : CHAI

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/2/2024	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 57 220 BOLLAY	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2025

AGUR
AGENCE D'URBANISME
projeturbanisme.fr

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcelle
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLUI
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HOUVE-PAYS BOULAGEOIS

PLAN DES HAUTEURS

Condé-Northen

Document graphique : CON

Echelle: 1:2 000

[illegible]

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

- Commune
 Zone réglementaire du PLUI
 Bâtiment
 Parcellaire

Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture

- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles

☐ NR (se référer au règlement écrit)



PLAN DES HAUTEURS
Condé-Northen

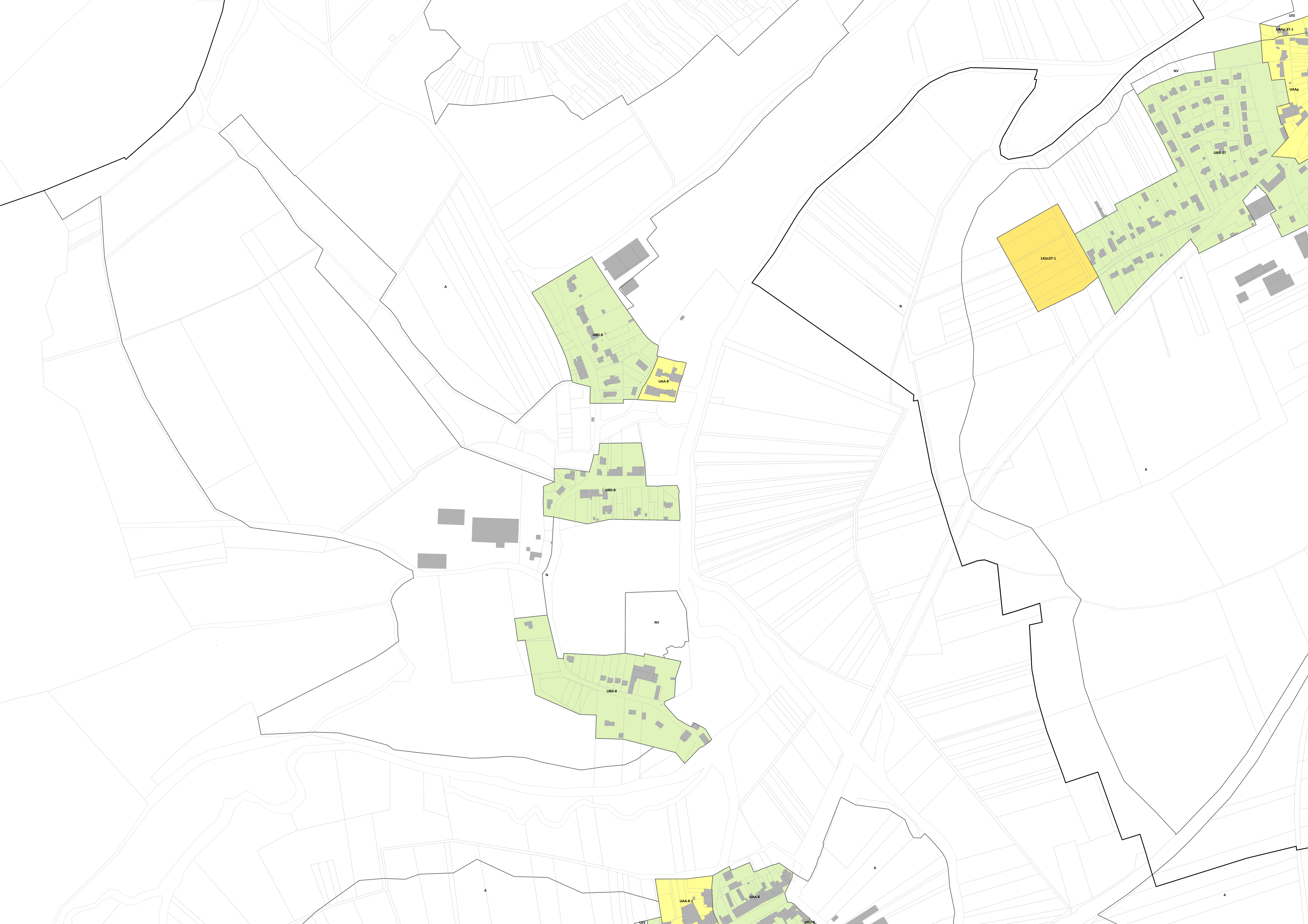
Document graphique : CON2

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	Asprobation du PLUI	DCM	
 Communauté de communes du la Houe et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 57 220 BOLLAY	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2024

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
proconcepteurs et réalisateurs

- Commune
- Zone réglementaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Condé-Northen

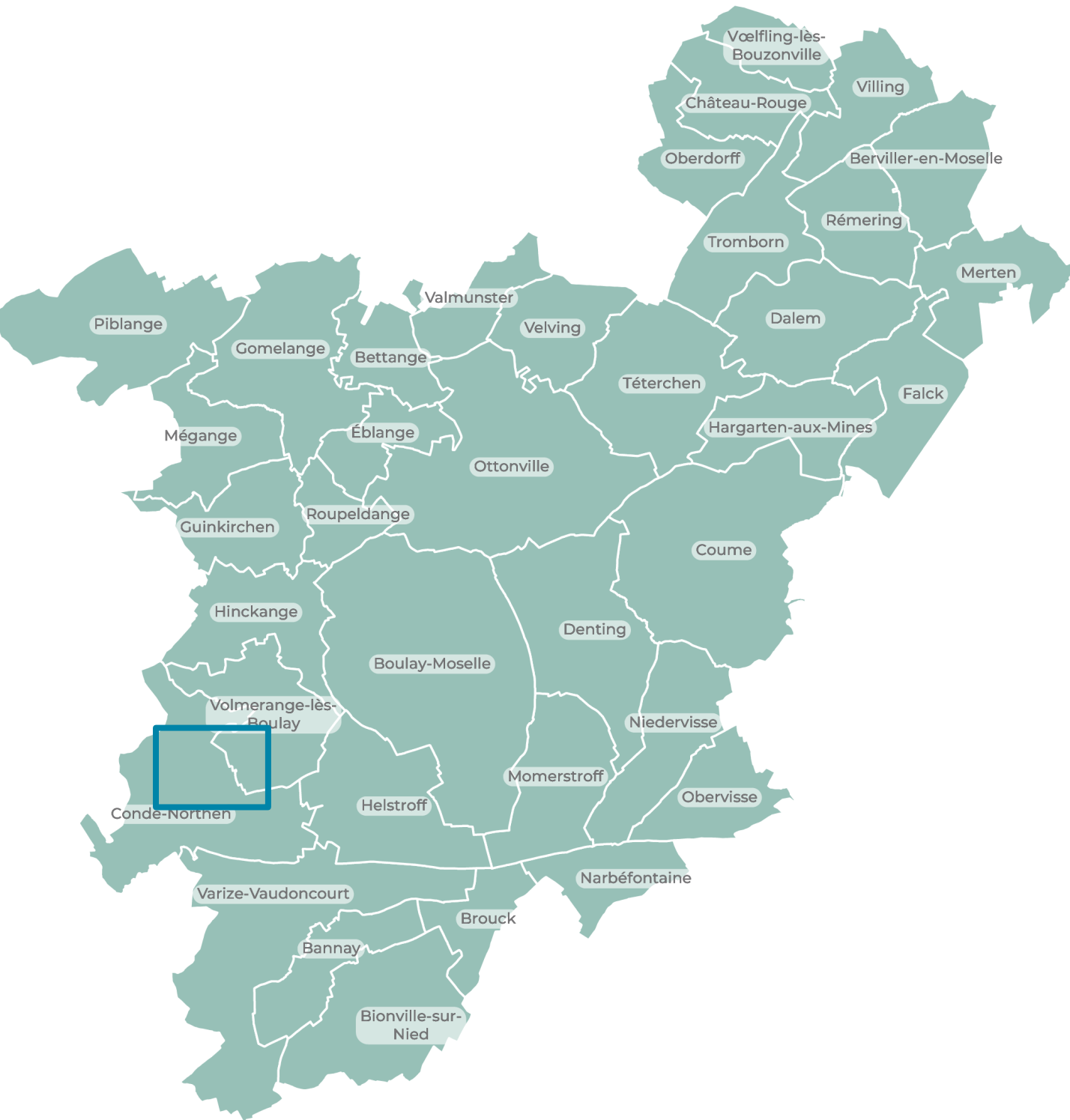
Document graphique : CON3

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BOULAY	10/2020	Approbation du PLUI DCM	12/12/2024
		Modification simplifiée 1 DCM	24/02/2026

AGUR
AGENCE D'URBANISME
PROCEDEMENTAIRE ET MODELE

- Commune
Zone réglemtnaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Coume

Document graphique : COU1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/02/2024	12/02/2024	
 Communauté de communes du nouveau-pays boulageois 298 rue de Senevius 57 220 BOULAY	Approbation du PLUI	DCM	12/02/2024
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2024

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
PROCOUDRENTHE ET MOULLE

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Dalem

Document graphique : DAL1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/02/2024	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BOLLAY	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2025

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
PROCOFFENBERG & MOELLER

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Denting

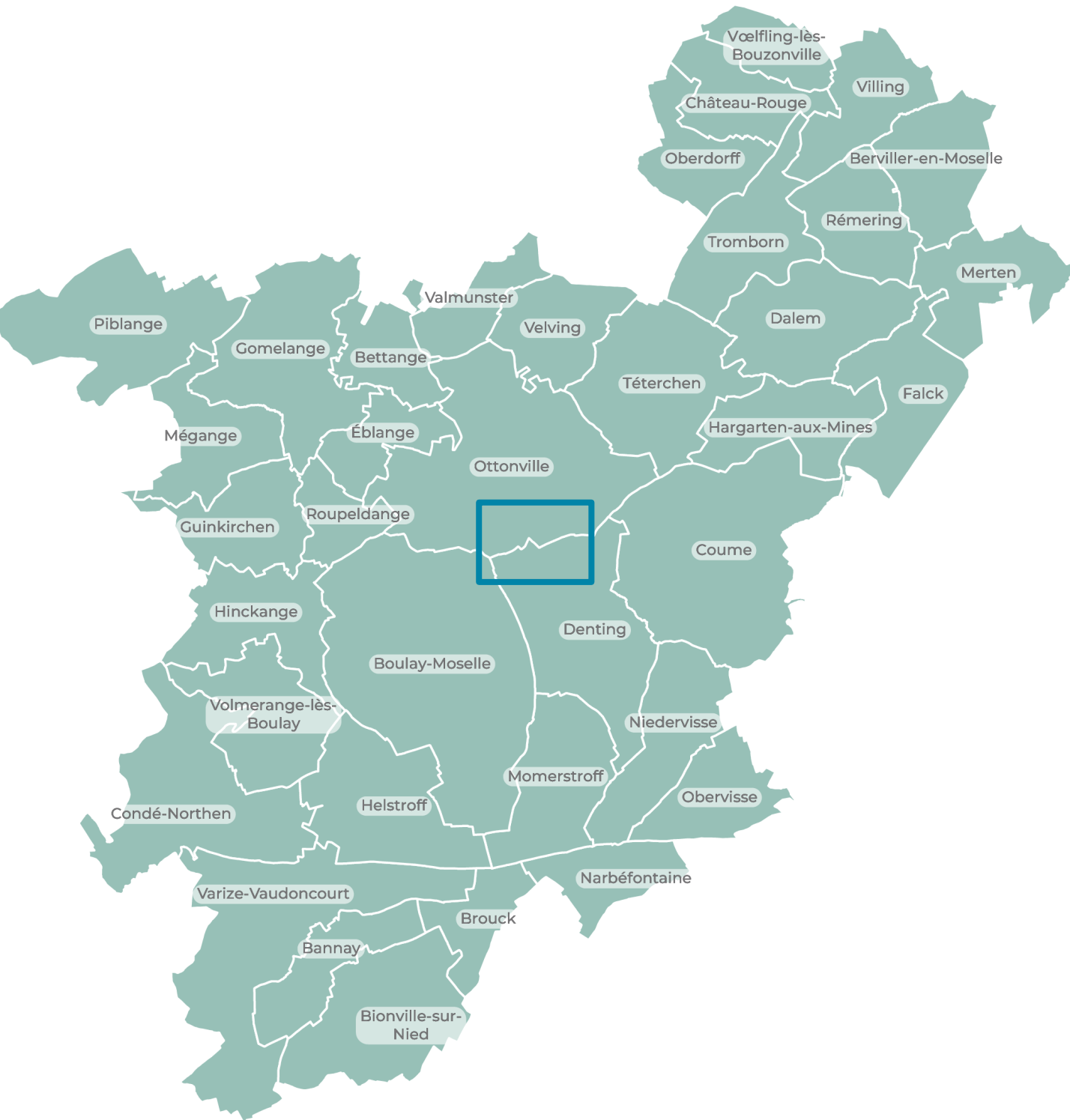
Document graphique : DEN1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
10/02/2024	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BOULAY	Modification simplifiée 1	DCM	26/02/2026	



- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLUI
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HOUVE-PAYS BOULAGEOIS

PLAN DES HAUTEURS

Document graphique : EBL1

Echelle: 1:2 000

[illegible]

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

- Commune
 Zone réglementaire du PLUi
 Bâtiment
 Parcellaire

Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture :

- 7 m/R+1+combles
 9 m/R+1+combles
 10 m/R+2+combles
 13 m/R+3+combles
 16 m/R+4+combles
 NR (se référer au règlement écrit)
 Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS

Falck

Document graphique : FAL1

Echelle: 1:2 000

[illegible]

- Commune
 Zone réglementaire du PLUI
 Bâtiment
 Parcellaire

Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture :

- 7 m/R+1+combles
 9 m/R+1+combles
 10 m/R+2+combles
 13 m/R+3+combles
 16 m/R+4+combles
 NR (se référer au règlement écrit)
 Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Falck

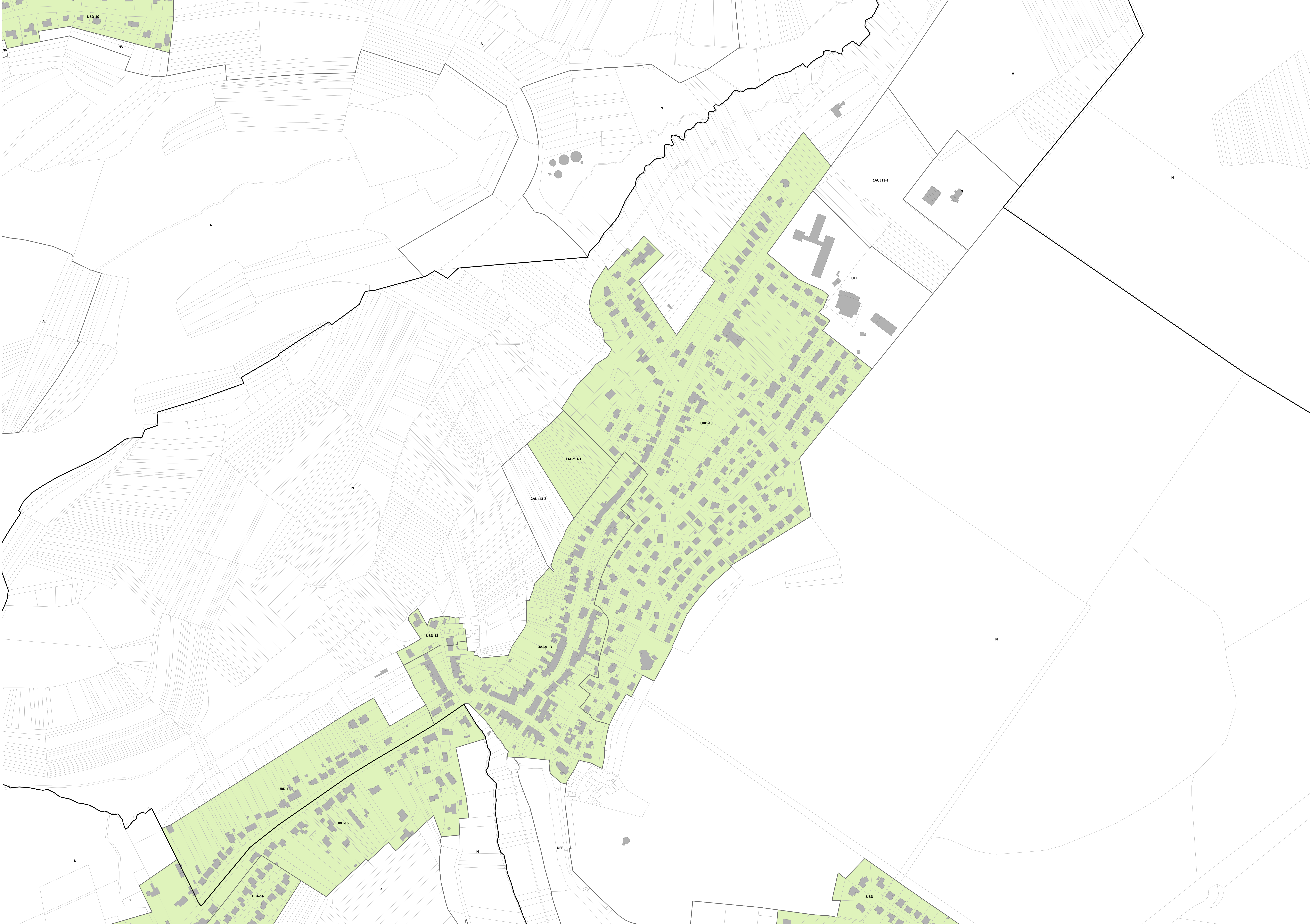
Document graphique : FAL2

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
 Communauté de communes du la Houe et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 57 220 BOLLAY	10/02/2016	Approbation du PLUI DCM 12/12/2024	
		Modification simplifiée 1 DCM 24/02/2026	

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
PROCESSEURS ET MODELE

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Gomelange

Document graphique : GOMI

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/02/2024	12/02/2024	
 Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BICULAY	Approbation du PLUI	DCM	12/02/2024
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2024

AGURIT
AGENCE D'URBANISME
proconcepteurs et réalisateurs

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Gomelange

Document graphique : COM2

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/02/2024		
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BOULAY	Approbation du PLUI	DCM 12/02/2024	
	Modification simplifiée 1	DCM 24/02/2024	

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
proconcepteurs et réalisateurs

- Commune
- Zone réglementaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture :
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS

Guinkirchen

Document graphique : GUI

Echelle: 1:2 000

[illegible]

- Commune
 Zone réglementaire du PLUi
 Bâtiment
 Parcellaire

Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture :

- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles

☐ NR (se référer au règlement écrit)



PLAN DES HAUTEURS
Hargarten-aux-Mines

Document graphique : HARI

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/20206	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 57 220 BOLLING	Approbation du PLUI	DCM	
	Modification simplifiée 1	DCM	

AGUR
AGENCE D'URBANISME
projet d'urbanisme et de territoire

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcelle
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Helstroff

Document graphique : HEL1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/2/2024	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houe et du Pays Boulageois 294 rue de Sorelous 57 220 BOULAY	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2025



- Commune
- Zone réglementaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Helstroff

Document graphique : HEL2

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/2/2024	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 57 220 BOLLAY	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2025

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
PROCOOPÉRIE ET MOBILE

- Commune
- Zone réglementaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Hinckange

Document graphique : HIN1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
 Communauté de communes du la Houe et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 57 220 BOLLAY	10/2020	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024
		Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2026



- Commune
- Zone réglementaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Hinckange

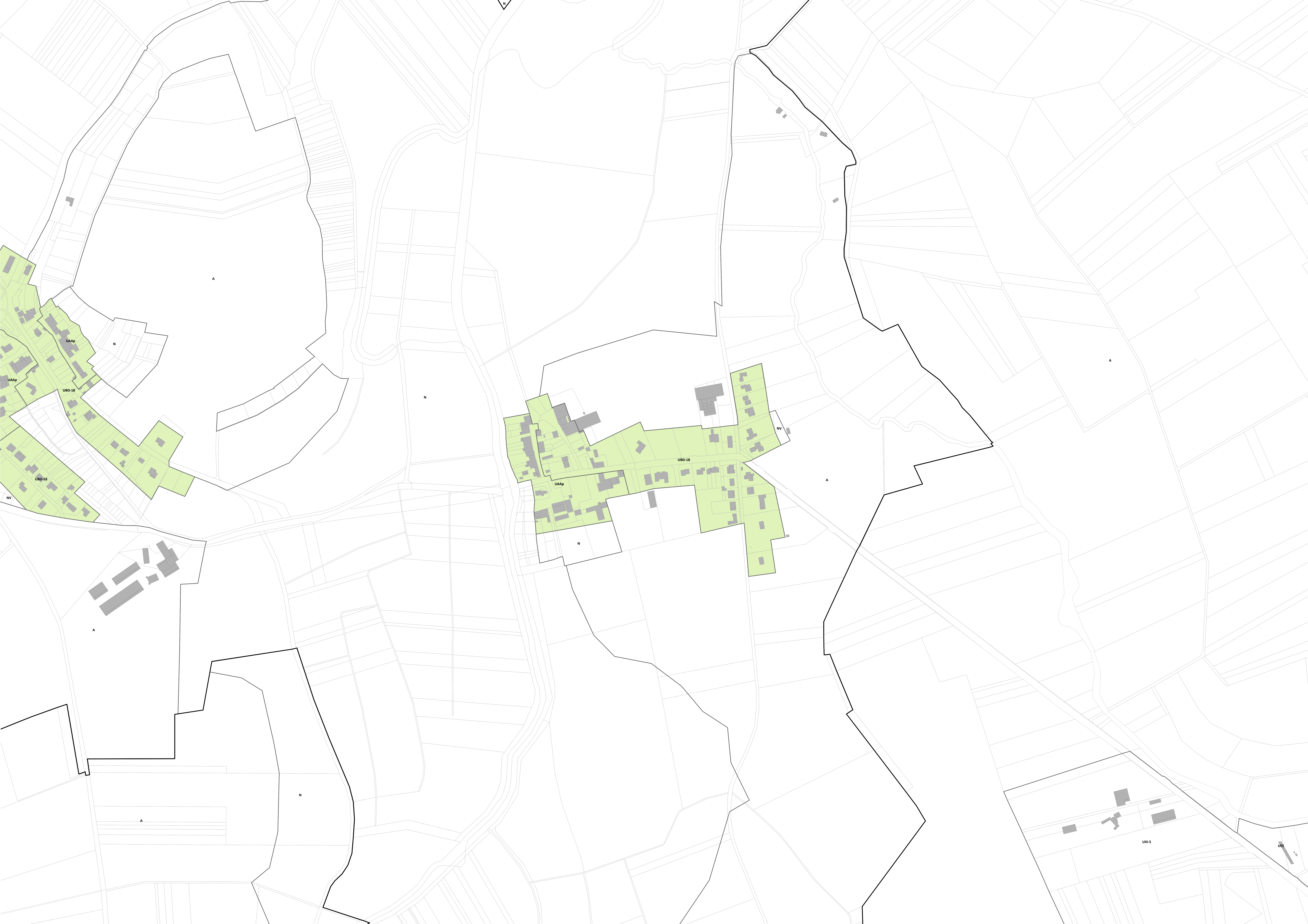
Document graphique : HIN2

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/02/2024	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houe et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 57 220 BOLLAY	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2025

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
PROCOOPÉRIE ET NOUVEAU

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Mégange

Document graphique : MEG1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 57 220 BOULAY	10/2020	Approbation du PLUI	DCM 12/12/2024
		Modification simplifiée 1	DCM 24/02/2026

-  Commune
 Zone réglementaire du PLUI
 Bâtiment
 Parcelaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture :
 7 m/R+1+combles
 9 m/R+1+combles
 10 m/R+2+combles
 13 m/R+3+combles
 16 m/R+4+combles
 NR (se référer au règlement écrit)
 Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Mégange

Document graphique : MEG2

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BOULAY	10/2020	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024
		Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2026

AGUR
AGENCE D'URBANISME
PROCOUDERONS ET MOULLE

- Commune
- Zone réglemmtaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture :
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Merten

Document graphique : MER1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/02/2024	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BOLLAY	Adoption du PLUI	DCM	12/12/2024
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2025

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
proconcepteurs et réalisateurs

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcelle
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Momerstroff

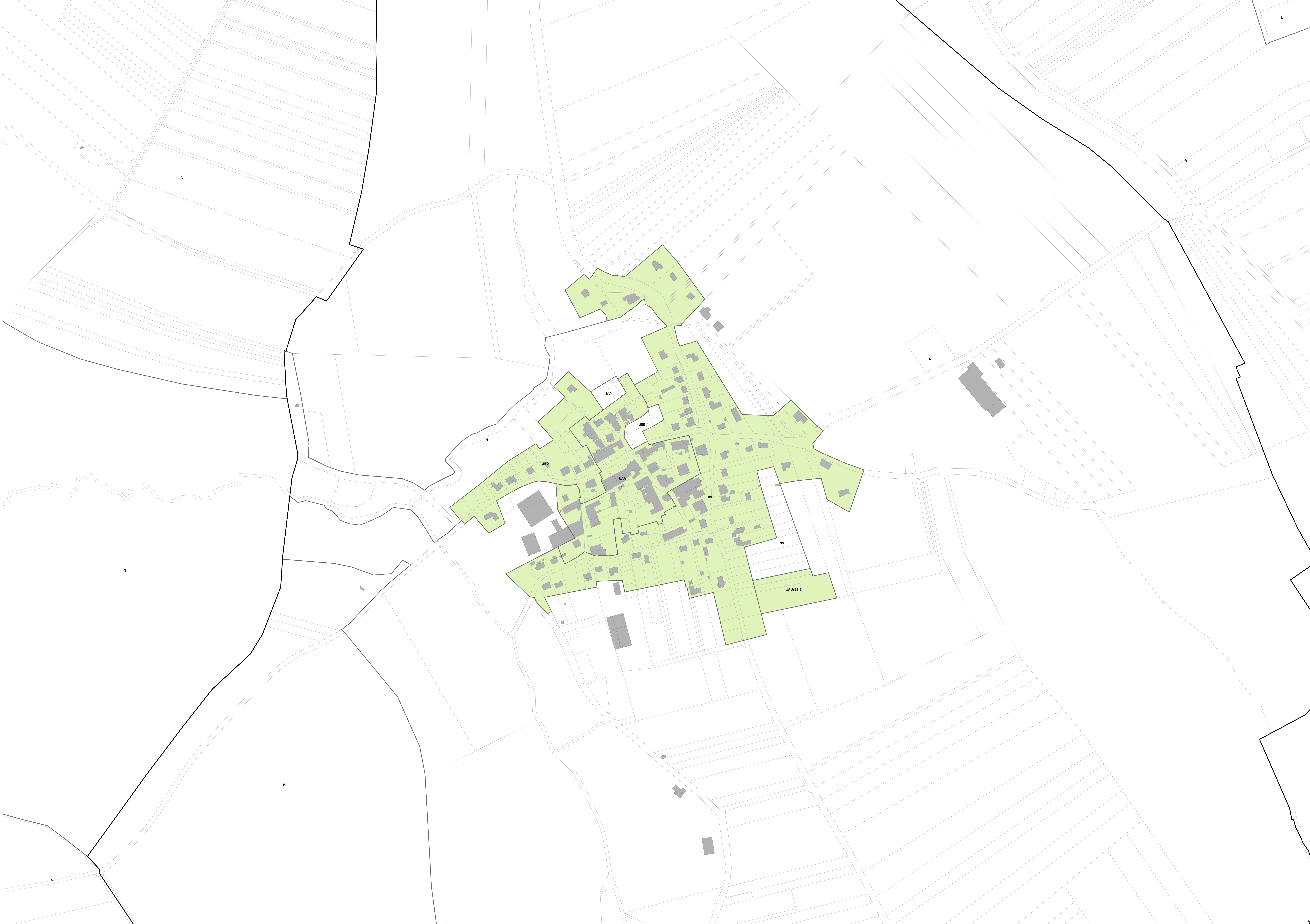
Document graphique : MOM1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/2/2024	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 57 220 BOULAY	Approbation du PLUI	DCM	
	Modification simplifiée 1	DCM	

ADUR:IT
AGENCE D'URBANISME
PROCOUDERONNE ET MOULLE

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLUI
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HOUE-PAYS BOULAGEOIS

PLAN DES HAUTEURS

Document graphique : NAR1

Echelle: 1:2 000

[illegible]

- Commune
 Zone réglementaire du PLUI
 Bâtiment
 Parcellaire

Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture :

- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles

- ☐ NR (se référer au règlement écrit)
☒ Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Niedervisse

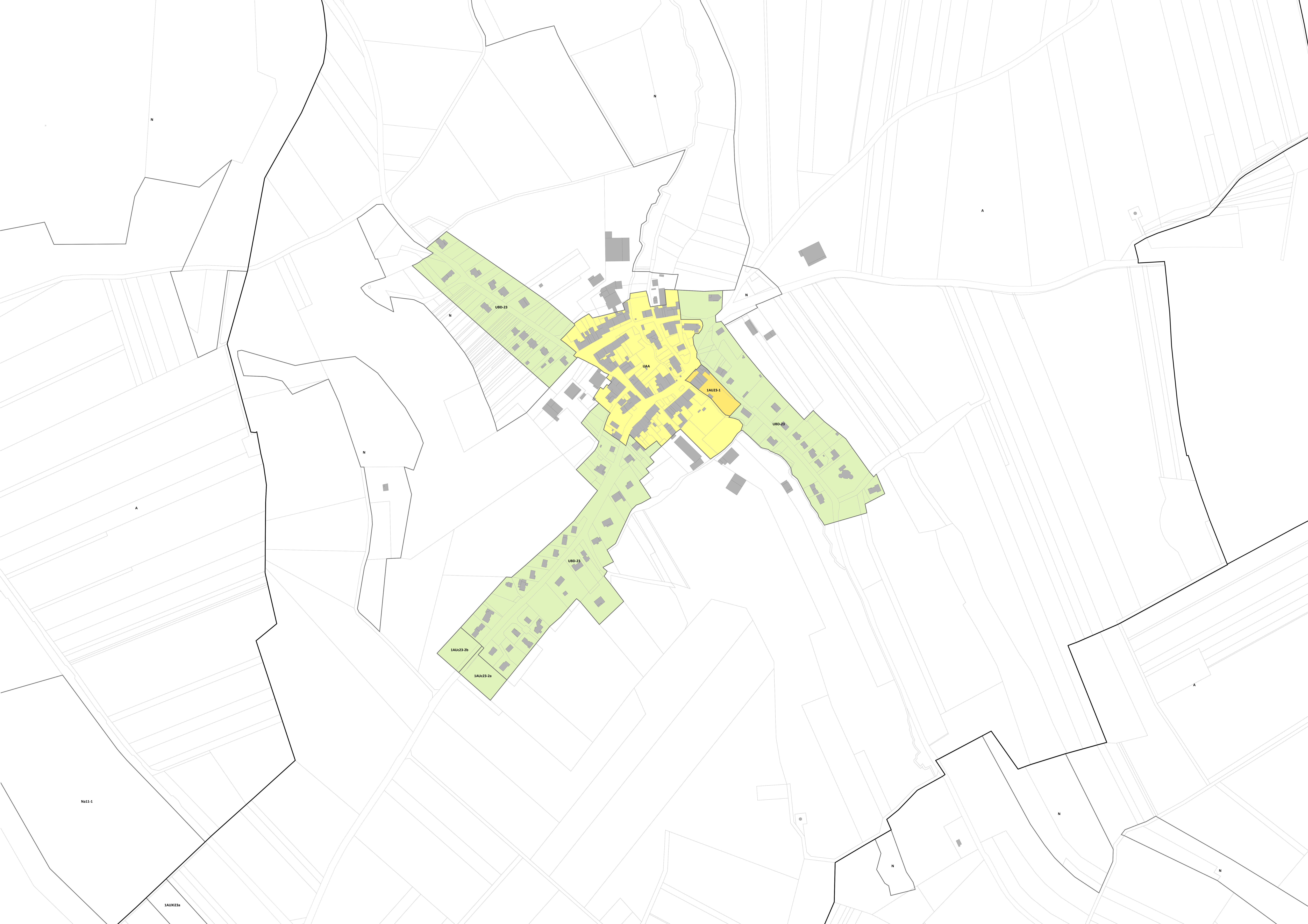
Document graphique : NIE1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/02/2024	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BOULAY	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2025

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
projeturbanisme.fr

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Oberdorff

Document graphique : OBE1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
 Communauté de communes du Houe et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BICHLAY	10/20206	Approbation du PLUI DCM	12/12/2024
		Modification simplifiée 1 DCM	24/02/2026

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
projeturbanisme.fr

- Commune
- Zone réglementaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture :
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Obervisse

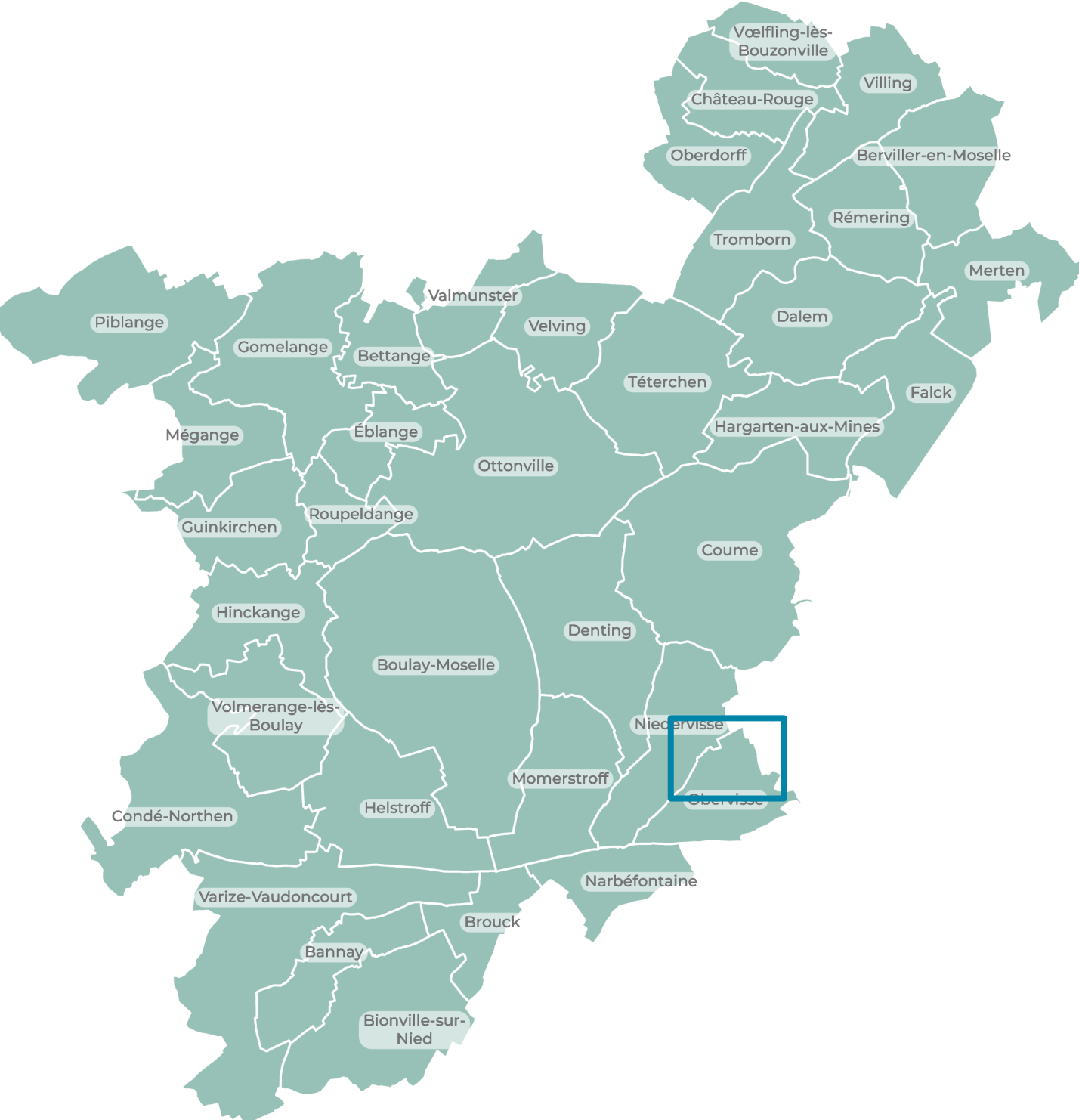
Document graphique : OBERI

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/02/2024	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houe et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BICULAY	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2025

AGUR 11
AGENCE D'URBANISME
PROCOOPÉRATION ET MODÈLE

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Ottonville

Document graphique : OTTI

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
 Communauté de communes du Houe et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BICULAY	10/2020	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024
		Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2026

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
PROCOFFRETOIRE ET NOUËLE

- Commune
Zone réglemtnaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Ottonville

Document graphique : OTT2

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
 Communauté de communes du Houe et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BOULAY	10/2/2024	Approbation du PLUI DCM	12/12/2024
		Modification simplifiée 1 DCM	24/02/2025

AGUR
AGENCE D'URBANISME
PROCESSEURS ET MODELS

- Commune
- Zone réglementaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture :
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Piblange

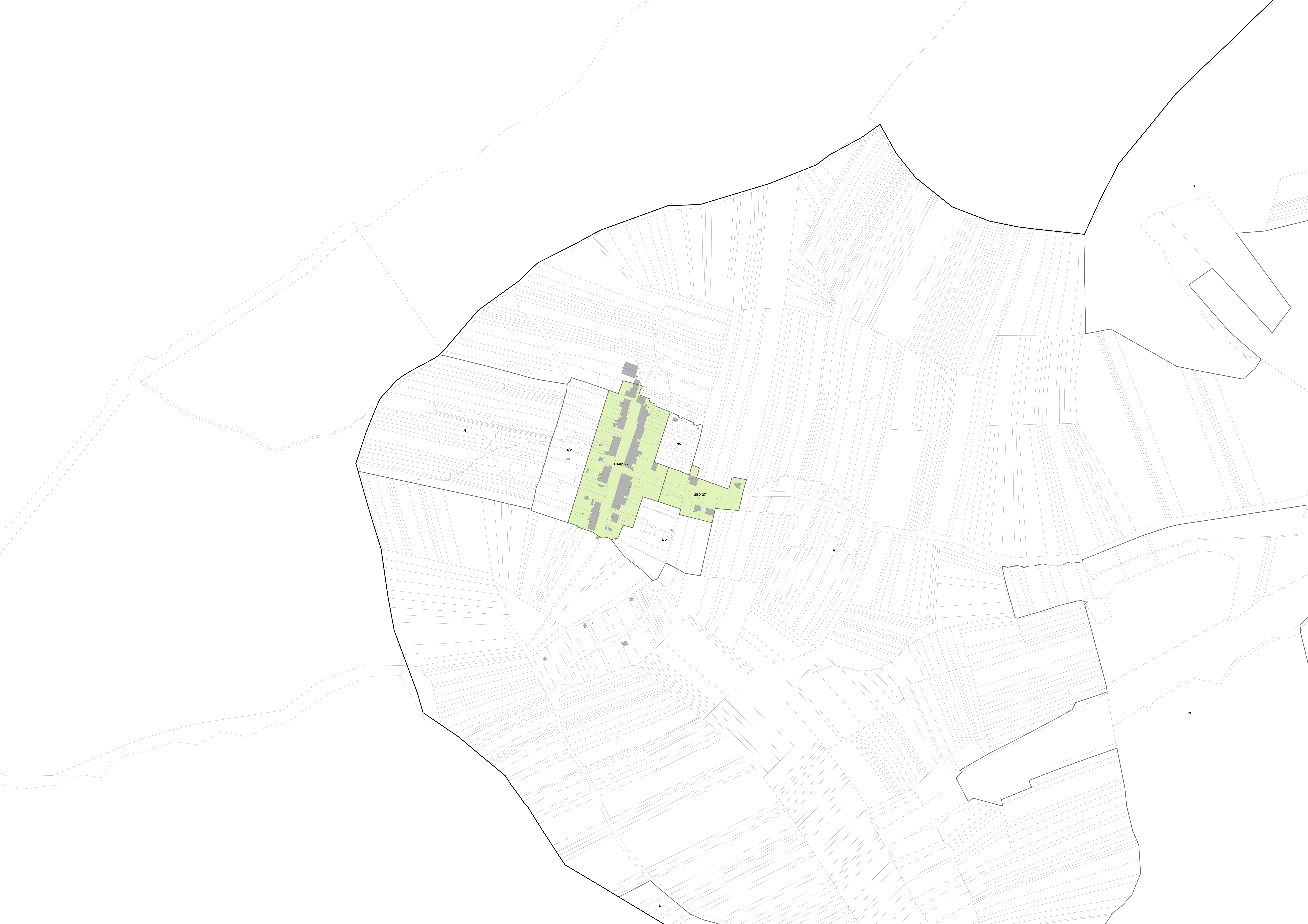
Document graphique : PIB1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BICULUY	10/12/2024	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024
		Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2025

ADUR:11
AGENCE D'URBANISME
PROCOUDERONNE ET MOULLE

- Commune
- Zone réglementaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Piblange

Document graphique : PIB2

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
 Communauté de communes du Houe et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 57 220 PIBLANGE	10/2/2024	Approbation du PLUI	12/12/2024
		DCM	
		Modification simplifiée 1	24/02/2025
		DCM	

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
PROCESSEURS DE NOUVEAU

-  Commune
 Zone réglementaire du PLUI
 Bâtiment
 Parcelaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
 7 m/R+1+combles
 9 m/R+1+combles
 10 m/R+2+combles
 13 m/R+3+combles
 16 m/R+4+combles
 NR (se référer au règlement écrit)
 Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Piblange

Document graphique : PIB3

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	10/2/2026	12/12/2024	
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 29k rue de Senevius 97 220 BICHLAY	Approbation du PLUI	DCM	
	Modification simplifiée 1	DCM	

AGUR
AGENCE D'URBANISME
proconcepteurs et réalisateurs

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Piblange

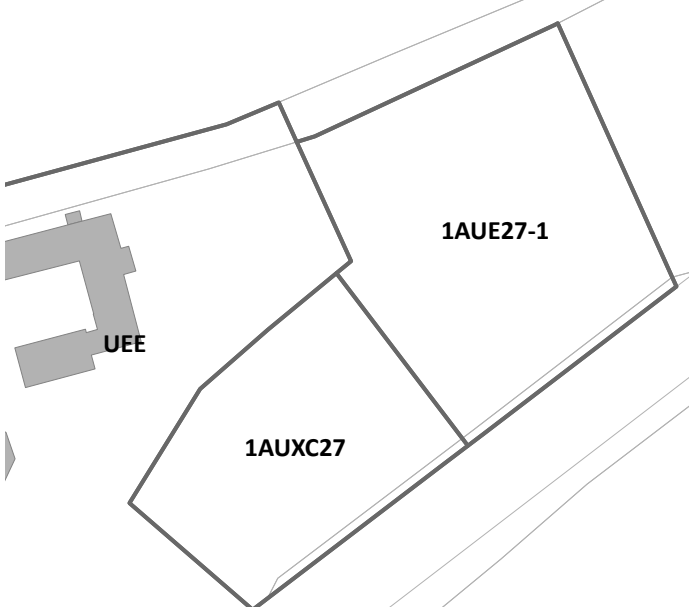
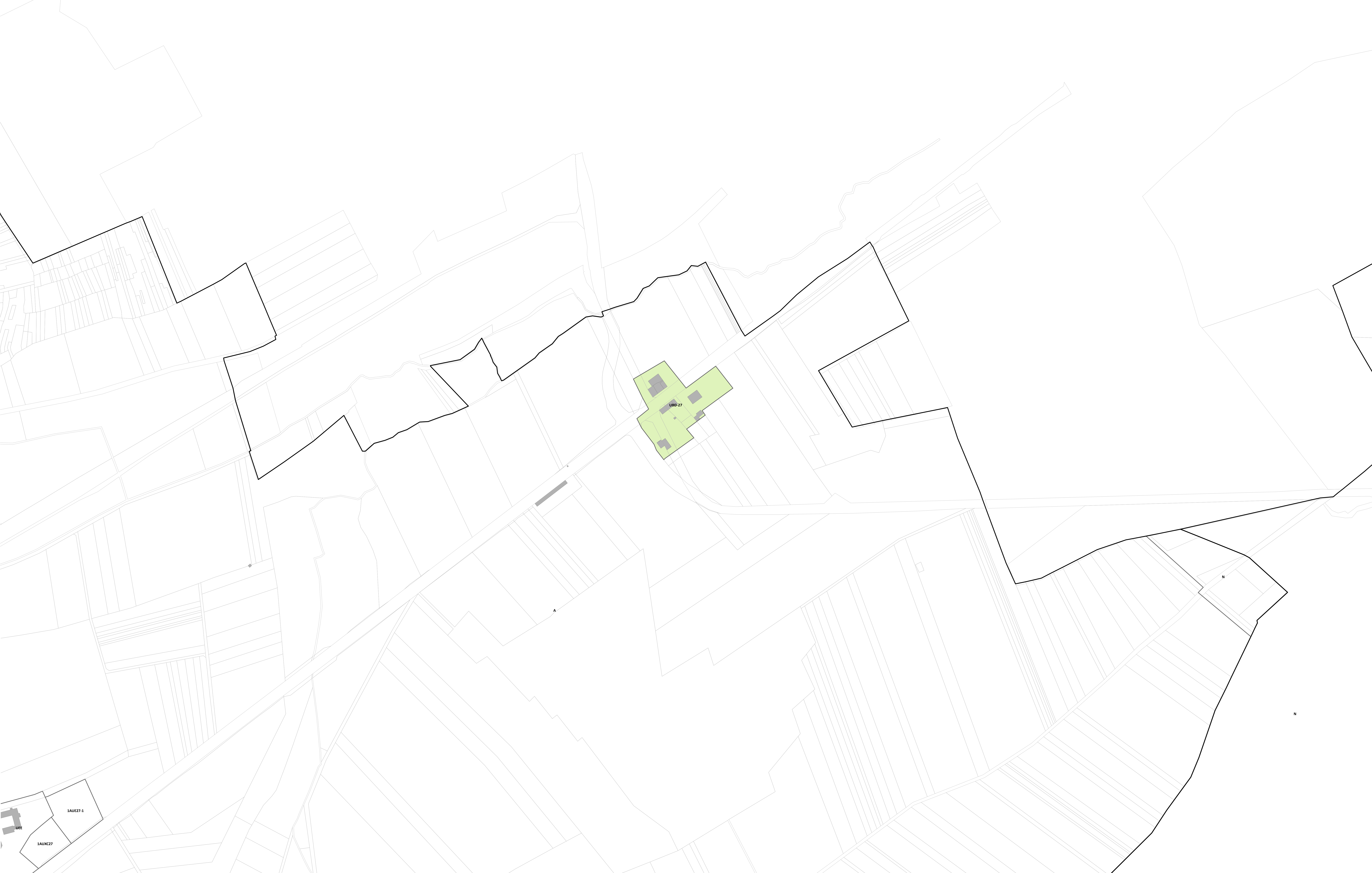
Document graphique : PIB4

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BOLLAY	10/2/2024	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024
		Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2026

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
PROCOUDRENOIS ET MOSELT

- Commune
- Zone réglementaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Rémering

Document graphique : REM1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
	10/02/2016	12/12/2024		
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BOLLIVY	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024	
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2026	

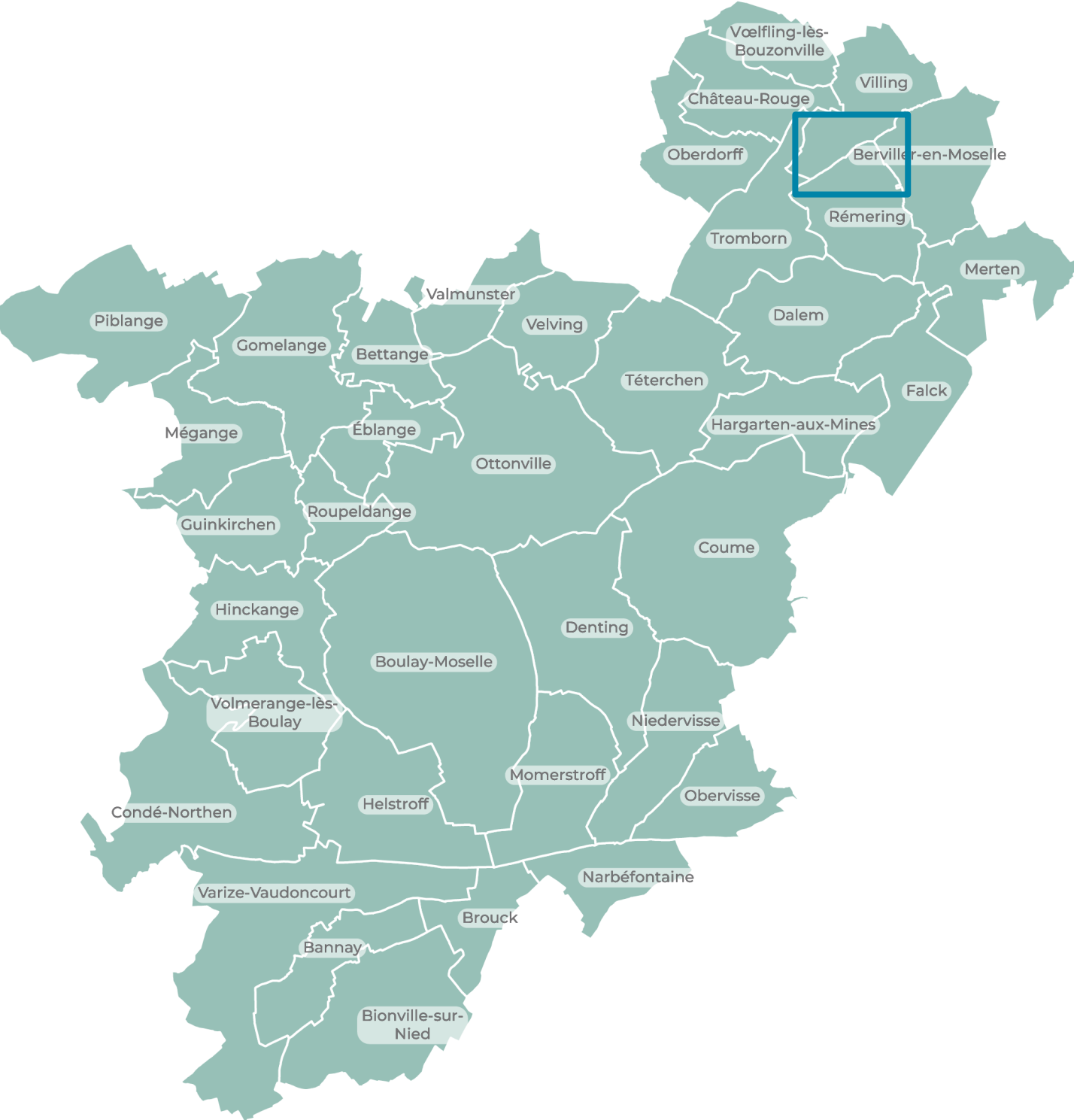
AGUR
AGENCE D'URBANISME
proconcepteurs et réalisateurs

- Commune
- Zone réglementaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire

Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture :

- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles

- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Roupeldange

Document graphique : ROU1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
	10/02/2016	12/12/2024		
 Communauté de communes du Houe et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 57 220 BOULAY	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024	
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2026	

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
PROCESSEURS DE NOUVEAU

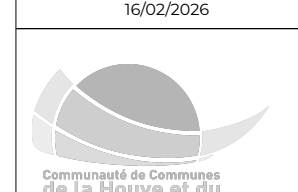
- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcelle
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Téterchen

Document graphique : TET1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	Asprobation du PLUI	DCM	
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BOULAY	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2024

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
proconcepteurs et réalisateurs

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Tromborn

Document graphique : TRO1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
	Asprobation du PLUI	DCM	
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BICULAY	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2024

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
PROCESSEURS ET MODELS

- Commune
- Zone réglementaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Valmunster

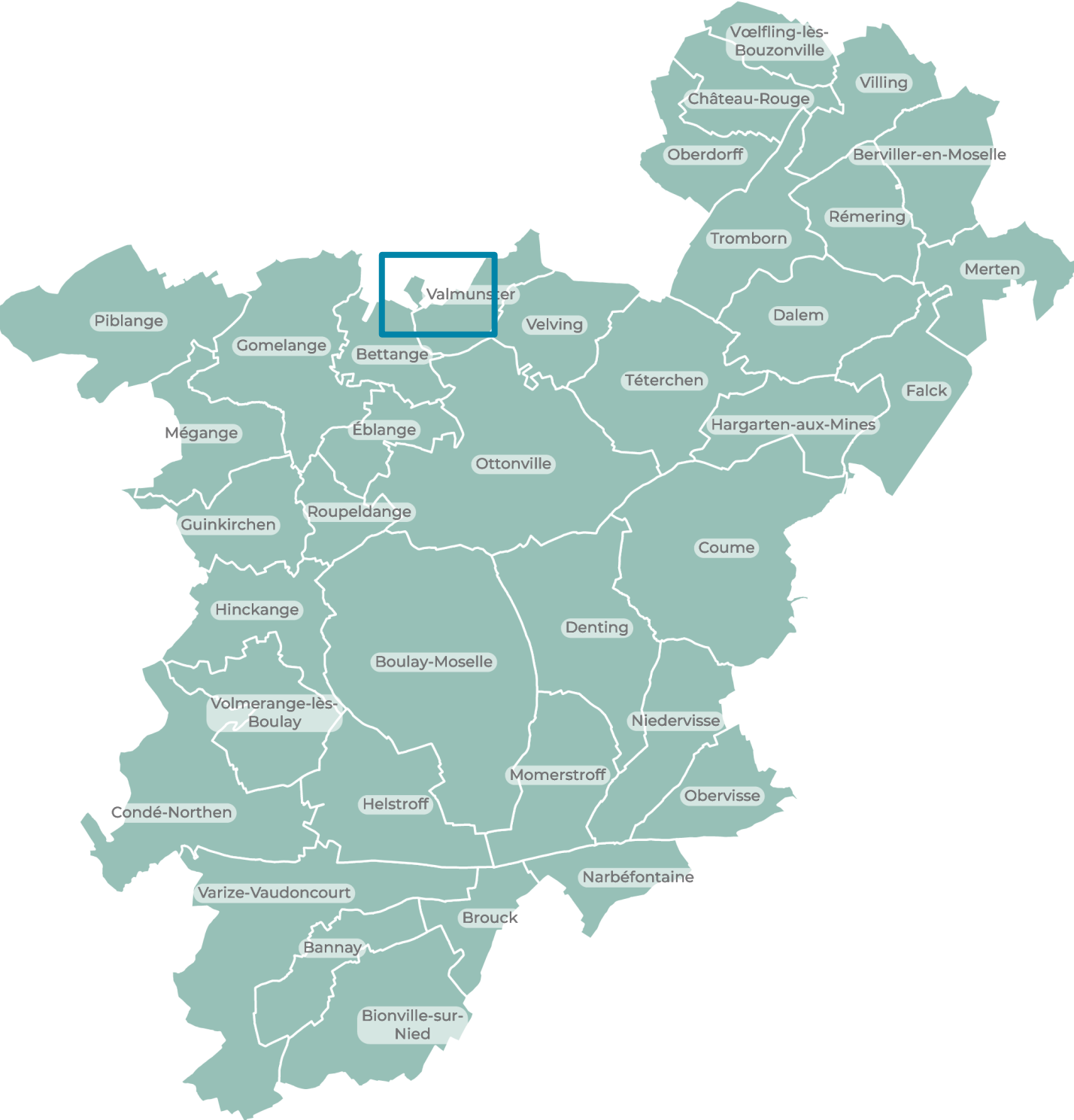
Document graphique : VAL1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
	10/02/2016	12/12/2024		
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 57 220 BOLLAY	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024	
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2026	



- Commune
- Zone réglementaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLUI
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HOUE-PAYS BOULAGEOIS

PLAN DES HAUTEURS

Varize-Vaudoncourt

Document graphique : VAR¹

Echelle: 1:2 000

[illegible]

- Commune
 Zone réglementaire du PLUi
 Bâtiment
 Parcellaire

Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture :

- 7 m/R+1+combles
 9 m/R+1+combles
 10 m/R+2+combles
 13 m/R+3+combles
 16 m/R+4+combles
 NR (se référer au règlement écrit)
 Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Velving

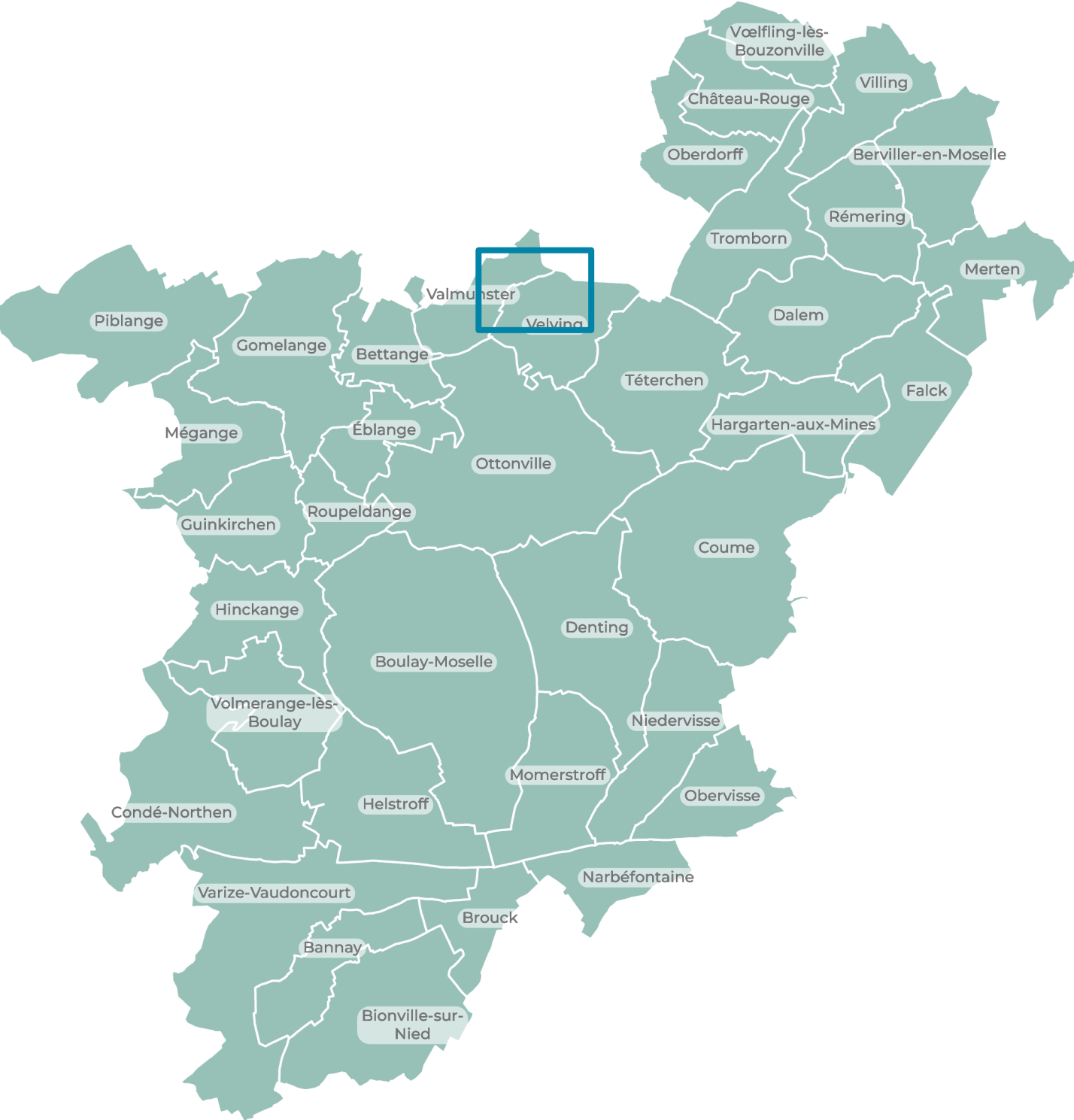
Document graphique : VEL1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
	10/02/2016	12/12/2024		
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BICULAY	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024	
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2026	

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
PROCESSEURS ET MOULTE

- Commune
- Zone réglementaire du PLUI
- Bâtiment
- Parcellaire
- Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles
- NR (se référer au règlement écrit)
- Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Villing

Document graphique : VILL

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
	10/02/2016	12/12/2024		
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Senevius 97 220 BOLLAY	Approbation du PLUI	DCM	12/12/2024	
	Modification simplifiée 1	DCM	24/02/2026	

AGUR:11
AGENCE D'URBANISME
PROCONCEPTS ET MODELS

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS

Document graphique : VOE

Echelle: 1:2 000

[illegible]

- Commune
 Zone réglementaire du PLUi
 Bâtiment
 Parcellaire

Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture

- 7 m/R+1+combles
- 9 m/R+1+combles
- 10 m/R+2+combles
- 13 m/R+3+combles
- 16 m/R+4+combles

☐ NR (se référer au règlement écrit)

☒ Bâtiment



PLAN DES HAUTEURS
Volmerange-lès-Boulay

Document graphique : VOL1

Echelle: 1:2 000

Édition du document	Date de référence		Procédure en cours
 Communauté de communes du Houve et du Pays Boulageois 294 rue de Serevius 57 220 BOULAY	10/02/2016	Approbation du PLUI DCM	12/12/2024
		Modification simplifiée 1 DCM	24/02/2026

ADURATI
AGENCE D'URBANISME
PROUD'HOMME ET ASSOCIÉS

- Commune
Zone réglementaire du PLUI
Bâtiment
Parcellaire
Hauteurs maximales terrain naturel à l'égout de toiture ;
7 m/R+1+combles
9 m/R+1+combles
10 m/R+2+combles
13 m/R+3+combles
16 m/R+4+combles
NR (se référer au règlement écrit)
Bâtiment

